

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Affaires Juridiques & Gestion des
Assemblées**

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

Tel : 03.27.53.75.15

Réf. : **VSF / CL / JR / IT**

Direction Générale des Services :
DGA des Politiques Municipales :
DGA des Moyens généraux :
DGST :
Service des Ressources Humaines :
Service des Marchés Publics :
Classeur 3^{ème} :
Services Extérieurs :

Date de la convocation : premier octobre

L'an deux mille quatorze

Le huit octobre à dix-sept heures,

**Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie,
sur la convocation et sous la présidence de :**

Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE.

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J.-P.COULON - M.GAMRA - N. LEBLANC - M.-C.MORETTI - M.-C.LALY - N.GOMES GONCALVES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - A.NEZZARI - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCIOLO - N.REFFAS - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - J.-Y.HERBEUVAL - R.PAUVROS - C.SAVAUX - M.-P.ROPITAL - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - M.GABET - L.-A.DE BEJARRY

EXCUSES ayant donné pouvoir : M. GAMRA (à MC MORETTI) - N. TAJDIRT (à J.P. COULON) - J-Y HERBEUVAL (à MP ROPITAL) - R. PAUVROS (N MONTFORT) - C. SAVAUX (X DUBOIS)

EXCUSES : C DEMOUSTIER - A PIEGAY

A partir de la question n° 1 : JY HERBEUVAL - R PAUVROS

ABSENTS : D DEJARDIN

A partir de la question n° 1 : MP ROPITAL - C DI POMPEO - S ZATAR - N MONTFORT

Secrétaire de séance : X DUBOIS

OBJET N° 33 : Vente à M. et Mme DEBANDE de la parcelle AF n° 510 sise rue Sainte Antoine - Retrait de la délibération n° 101 du 20 juin 2014

La Ville a été sollicitée par Monsieur et Madame DEBANDE, qui souhaitent acquérir une emprise foncière à côté de leur habitation sise rue Saint Antoine, cadastrée section AF n° 510 d'une contenance de 331 m². France Domaine a procédé à son évaluation et fixé la valeur vénale à 5 000,00 € hors frais.

Les services Municipaux ont pris l'attache de l'ensemble des concessionnaires susceptibles de disposer de canalisations sur cette parcelle (Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre, Eau et Force, GRDF, ERDF). Ces consultations ont révélé l'existence de canalisations grevant de servitudes le terrain, limitant ainsi le droit à construire. L'estimation faite par les services des Domaines ne tenant pas compte de l'existence de ces servitudes, il a été convenu entre les parties de diminuer de 10% la valeur du bien.

Il a donc été proposé à Monsieur et Madame DEBANDE, d'acquérir cette emprise au prix de 4500,00 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié.

Considérant que par délibérations de ce jour, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la désaffectation et le déclassement de la parcelle AF n°510, conformément à l'article L.2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Il est donc proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Retirer la délibération n°101 du 20 juin 2014,
- Approuver la cession de cette emprise à Monsieur et Madame DEBANDE ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, à savoir au prix de 4 500,00 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié,
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Avec : 2 abstentions (X.DUBOIS - C.SAVAUX)

- **Retire** la délibération n°101 du 20 juin 2014,
- **Approuve** la cession de cette emprise à Monsieur et Madame DEBANDE ou toute personne s'y substituant dans les conditions visées ci-dessus, à savoir au prix de 4 500,00 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte notarié,

- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY